



LE PETIT JOURNAL DU SYNDICAT CGT DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT BRIEUC

DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Mission Rossetti : suites

Elections professionnelles en décembre 2022 :

Fermeture « temporaire » de la résidence Cornouaille :

La résidence Cornouailles a été fermée en juin 2022 par la Direction de notre établissement par manque de possibilité de recrutement estival de AS ASH et ISG et en raison d'un nombre important de lits disponibles sur les autres résidences.

Ce jour, la direction nous informe que la situation ne s'est pas améliorée donc cette résidence reste fermée comme s'en doutait la CGT !!!! Le personnel et les usagers restent donc dispatchés dans les autres résidences.

La Direction s'est engagée à ce que les agents de la résidence Cornouailles soient prioritaires sur les AVP lors de l'ouverture du nouveau bâtiment de 98 lits prévue en avril 2022.

La CGT sera attentive à l'application de cet engagement

Bilan Ségur 2 et point d'étape Pack social :

La CGT rappelle qu'elle a voté le Ségur 2 mais pas le pack social car la CGT demandait à stagiatiser à la hauteur des besoins quelques soit le grade, soignants et non soignants.

A noter que seuls 138 contractuels sur 346 concernés ont signés un « CDI d'attente ».

Suite à ça, des sommes

Périmètre du PACT (pôle des activités cliniques et transversales):

La CGT s'interroge sur le projet de ce pôle au vu de la diversité des métiers et missions.

Réorganisation du service diététique infantile :

La direction propose une généralisation de l'augmentation d'amplitude horaire à 10h30 le week-end suite au retrait de 0,20 ETP d'AP.

Les agents acceptent le cycle proposé par l'encadrement : à l'essai pendant 2 mois à condition qu'une évaluation interne sera effective suite à ce délai.

La CGT s'est abstenue en CHSCT et a voté défavorablement au CTE en raison de l'augmentation de l'amplitude horaire (horaire dérogatoire car supérieur à 9h00).

Réorganisation du secteur technique des explorations fonctionnelles respiratoires :

Cette réorganisation existe depuis le projet du nouveau bâtiment où il était prévu que tout ce service technique descend au 1^{er} étage de ce bâtiment. Au final, l'équipe médicale a décidé de scinder ce service d'explorations entre le 6^{ème} (l'existant) et le 1^{er} étage du bâtiment ambulatoire pour « fluidifier le parcours patient ! ».

Les agents paramédicaux n'ont en aucun cas été entendues sur leur propres problématiques : entraide impossible, perte d'informations, retard dans les programmations des fibroscopies bronchiques semi-urgentes... que des désavantages... ce n'est plus UNE équipe !

Le soi-disant travail en collaboration entre l'équipe médicale et l'équipe paramédicale pour l'élaboration de ce projet n'a pas eu lieu.

L'équipe paramédicale maintient le besoin du regroupement des 2 activités au même étage pour la bonne prise en charge de l'utilisateur et pour être efficiente sur toutes leurs missions.

A noter que les travaux de rénovation de ce service au 6^{ème} étage avaient coûtés 400000 euros en 2015 !!!

La CGT estime nécessaire que la direction prenne en compte la pertinence des propositions des paramédicaux.

La CGT dénonce la mise en place du projet avant le passage aux Instances.

La CGT a voté contre cette organisation en CHSCT et CTE.

Menuisiers :

La CGT demande l'anticipation du remplacement de 2 menuisiers (sur 3 ETP)

La direction confirme qu'il y aura bien la publication de 2 AVP lors de leur départ en retraite au 1^{er} semestre 2023.

La CGT demande que le recrutement se fasse en amont des départs pour qu'un tuilage soit possible ce qui est nécessaire au vu des nombreux besoins sur les différents sites de l'établissement.

Cela est dans l'intérêt collectif...la CGT veut protéger le service public.

Question N) 2022/26 : Adhésion du CH Saint Briec au GCS régional TRE-BREIZ et au GCS Plateau Imagerie Médicale Mutualisé :

Le GCS régional (Groupement de Coopération Sanitaire) est une réflexion régionale depuis plusieurs mois en raison du contexte de pénurie des médecins radiologues et du souhait de certains de réaliser leurs missions en télétravail.

Il en découle la solution choisie par les établissements concernés : créer un GCS sur le mode d'une coopération Public /Privé.

La CGT refuse cette solution car ce fonctionnement crée la pénurie de praticiens hospitaliers de demain. Cette organisation se fait toujours **au détriment des usagers, des paramédicaux et au final du service public !**

La CGT a voté **Contre** ce projet.

Conditions de travail des magasiniers de la pharmacie :

Cet été, **la CGT a fait une alerte CHSCT** sur les **conditions de travail déplorables des magasiniers de la pharmacie** :

- vétusté ++ de certains chariots avec dangerosité, matériels de manutention obsolètes++... Sur le plan ergonomique, intervention de l'ergonome et de la SST (Service Santé au Travail) → achats de chariots en cours. Réunion de restitution à venir. La CGT demande une évaluation de leurs besoins en formation.

- inadaptation des systèmes de rangement, stockage en hauteur non sécurisé...

La CGT demande que les magasiniers n'utilisent plus les chariots défectueux comme le préconise l'ergonome.

- une charge de travail grandissante : plus de pharmaciens, plus de préparateurs en pharmacie mais pas plus de magasiniers ???

La CGT demande un effectif supplémentaire pour pouvoir réaliser leurs missions au vu de leurs fiches de postes qui nécessitent une réactualisation.

De plus, **La CGT demande la réintégration de l'indemnité** pour travaux dangereux, inconfortables, insalubres ou salissants **1^{ère} catégorie du fait de la manipulation de certains produits dangereux** pour tout le personnel de la pharmacie qui devrait en bénéficier ; ceci concerne notamment les magasiniers qui la percevait jusqu'en 2004 et qui depuis s'est transformée en prime 2^{ème} catégorie !!!

La direction a pris note de la demande de la CGT.

Droit de grève et Service minimum dans chaque service :

La CGT demande que soient relancés et finalisés les travaux du protocole sur le service minimum et le droit de grève car actuellement rien n'est acté par la direction.

La DRH confirme la reprise des discussions.

Hublo:

90824 heures supplémentaires payées en 2021.

Le personnel a besoin de ses repos pour se ressourcer et pour pouvoir être en bonne santé pour réaliser sa quotité « normale » de travail.

La CGT demande des recrutements correspondant aux besoins de l'établissement car cela correspond à environ 58 ETP.

Compte heures des agents :

La CGT rappelle la validation en CTE du 04 février 2020, de l'obligation par l'encadrement de fournir « l'état annuel » de l'agent en juin et en décembre.

La CGT précise que le compte d'heures des agents n'est en aucun cas la propriété du cadre ou de l'établissement. Chaque agent doit pouvoir à tout moment connaître les heures restantes à effectuer ainsi que ses droits aux CA, RTT, RP, etc.

La CGT demande la possibilité pour chaque agent d'accéder à son compte d'heures sans passer par l'encadrement.

Mme Le Bartz, Cadre de santé référente gestion du temps de travail, nous précise que cette possibilité fait partie du cahier des charges du nouveau logiciel de la gestion des RH, ressources humaines...ENFIN !!!

Forfait mobilités durables : vélo et co-voiturage :

La CGT demande à la direction d'informer CLAIREMENT les agents sur leurs droits concernant le forfait mobilités durables.

La direction s'engage à mettre l'information sur Intranet → voir page « Actualité ».

Personnels de la DRH :

La CGT a demandé des moyens humains supplémentaires au service de DRH afin de pallier à un logiciel obsolète qui entraîne de nombreuses défaillances.

Service Sante au Travail :

La CGT se réjouit d'apprendre l'arrivée prochaine (fin 2022 !) d'un 2nd médecin du travail.

En revanche, la CGT n'acceptera pas un réaménagement des surfaces actuelles -comme le prévoit la direction des travaux- mais demande une extension des locaux pour une meilleure qualité d'accueil des agents (respect de la confidentialité).

Charte du télétravail : Demande de révision de la charte télétravail concernant des situations particulière qui ne relèvent pas du champ médical notamment les proches aidants :

La CGT demande que soit respecté ce qui a été acté lors de l'instance du CHSCT du 9 décembre 2021 s'agissant de la légitimité d'exercer du télétravail pour motif d'être « proche aidant ».

Service Sante au Travail :

La CGT se réjouit d'apprendre l'arrivée prochaine (fin 2022 !) d'un 2nd médecin du travail.

En revanche, la CGT n'acceptera pas un réaménagement des surfaces actuelles -comme le prévoit la direction des travaux- mais demande une extension des locaux pour une meilleure qualité d'accueil des agents (respect de la confidentialité).

Constat d'accident de travail :

La CGT réitère la demande de prise en charge possible et rapide au SAU de tout agent ayant un accident de travail pour qu'il puisse réintégrer son service si un arrêt de travail n'est pas nécessaire.

La direction informe que l'existence d'un registre des accidents bénins dématérialisé (BlueKango) devrait faciliter la traçabilité d'un accident de travail sans la nécessité d'un certificat médical initial.

Bilan AT, Accident de Travail : Bluekango :

La CGT s'interroge sur les mauvaises fonctionnalités du nouveau logiciel, BlueKango, de déclaration des accidents de travail.

La CGT demande à la direction d'y remédier très rapidement car cela entraîne des imprécisions voir des erreurs dans la déclaration d'un accident de travail.

Bilan de la période estivale :

La CGT déplore un **absentéisme majeur** cet été : on a battu des records !

- Sur Yves Le Foll : tous corps et métiers confondus 11 %

- Sur le site des Capucins : 16 % pour les AS et 18,5 % pour les ASH.

+ la **difficulté de recrutement**

= • procédures dégradées avec notamment mise en place au pied levé de 12H dans certains services !!

• **fuite du personnel**

• **épuisement des équipes ... qui attendent les renforts prévus par le Ségur !!!**

La CGT demande à la direction de mettre tout en œuvre pour remédier à cette situation.

Bilan sur la neuro 1 concernant le pré-SSR :

La direction nous informe que de neurologie a

œuvre pour remédier à cette situation.

• Activité du SAMU , transports Sanitaires:

LANCEZ-VOUS ? REJOIGNEZ LA CGT ...

SYNDIQUEZ-VOUS !!!!

Email : syndicat.cgt.StBrieuc@armorsante.bzh

02.96.01.72.23/poste 67223

Site internet : ch-stbrieuc.reference-syndicale.fr